

Dossier de candidature au titre de reine de Cornouaille
2018

De la mairie de Pont de Buis à
l'Assemblée, l'itinéraire d'une femme de
pouvoir :

Suzanne PLOUX



Charline MARHIC

Cercle celtique Bro Ar Ster Goz Le Faou

Remerciements

Je souhaite remercier le Cercle Celtique Bro ar Ster Goz, sans qui, cette expérience n'aurait pas pu avoir lieu, principalement Chloé Boucher, Maryvette Hoellard, Françoise Quelen, Tiphaine Lannuzel, Yvette Le Stanc, Annie Phillipe et mon cavalier Maxence Lannuzel.

Merci à ma famille qui m'a transmis la culture bretonne depuis mon plus jeune âge. Yveline Broustal ma maman, Mathieu et Eloïse Marhic, mon frère et ma soeur. Mes tantes et mes trois grands-mères. Ainsi que Marine Broustal qui m'a donné l'envie de me présenter.

Merci aussi à tous mes amis qui me soutiennent depuis que je leur ai annoncé ma candidature, surtout Gabrielle Hemery et Réhane Seghir.

Un grand merci également à toutes les personnes qui ont côtoyé de près ou de loin Suzanne Ploux et qui m'ont permis de réaliser mon dossier, principalement aux habitants de la commune de Pont-de-Buis-Lès-Quimerch, à Marie Lyse Cariou ainsi que Roger Mellouet.

Je remercie également Christophe Le Guern pour ce magnifique costume.

I. Table des matières

Remerciements	2
Introduction.....	4
I. Suzanne PLOUX	5
A. Son parcours	6
B. Son engagement politique	8
1. Maire de trois communes	8
2. Passage par le canton du Faou	8
3. Quatre mandats de députée	9
4. Détour par l'Élysée	10
II. Les évolutions sous ses mandats	12
A. L'histoire de Pont-de-Buis	13
B. Réunification de trois communes	17
III. Les femmes et leurs droits.....	21
Conclusion.....	25
Bibliographie	26
Annexes.....	27

Introduction

Suzanne Ploux, est un nom que j'ai souvent entendu pendant mon enfance. Mon grand-père, avait été élu conseiller municipal aux cotés de Madame Ploux. Il était peu bavard mais parlait souvent d'elle.

C'était une femme importante dans la vie de mon village. A l'heure où la place de la femme dans la société est en plein débat, il m'a semblé important de mettre en avant une personnalité politique féminine qui a fait partie de l'évolution des mœurs et des droits de toutes.

À l'aube des 55 ans de la commune de Pont-de-Buis-Lès-Quimerch, et également un an après la disparition de mon grand-père, grand acteur de ce village, j'ai souhaité me pencher sur la trajectoire d'une femme qui a su se faire entendre tout en gardant un rapport privilégié avec ses administrés. Elle a réussi à mener à bien ses convictions, sans oublier sa famille et sa commune.

Je vous présenterai tout d'abord Suzanne Ploux, ensuite j'étudierai les communes de Pont-de-Buis (Pont Ar Veuzenn) et de Pont-de-Buis-Lès-Quimerch. Je survolerai le droit des femmes et je développerai tous les projets de Madame Ploux, l'évolution de ma commune dans son mandat et les différentes étapes dans sa vie politique.

I. Suzanne PLOUX



Figure 1 Suzanne Ploux

"Les enfants de Monsieur et Madame PLOUX se mélangeaient tout le temps à la population j'ai le souvenir avoir joué avec eux toute mon enfance"

-Denise QUEAU, fille du concierge de la poudrerie

A. Son parcours

Suzanne Ploux, née Valentin, le 2 mars 1908 à Rochefort sur Mer en Charente Maritime. Fille d'un officier de l'infanterie coloniale décédé alors qu'elle n'avait que 7 ans. Elle est élevée à la maison d'éducation de la légion d'honneur de Saint Denis.

Après ses études secondaires à Bordeaux, où elle obtient son brevet supérieur, elle rencontre Marc Ploux, un ingénieur des poudres, qu'elle épouse en 1931. Son mari est muté en 1934, à la poudrerie. La famille s'installe donc à Pont-de-Buis, qui n'était alors qu'un hameau de la commune de Saint-Ségal. Elle s'implique beaucoup dans l'éducation de ses sept enfants et leur fait classe à domicile.

"Elle a pris pendant la guerre l'habitude de vivre indépendante et de gérer sa famille."

-Marie Ploux, fille de Suzanne Ploux.

Elle entre en résistance dans le réseau de Johnny¹ avec son mari, en 1940, pour s'opposer à l'occupation allemande. Après la guerre, Monsieur Ploux est promu Directeur de la poudrerie.

¹ Réseau de résistance créé fin 1940 par quatre Bretons chargés de surveiller principalement les mouvements autour du port de Brest.

Voyant ses enfants grandir, elle ressent alors le besoin de s'engager dans la politique. Elle rejoint le parti Gaulliste². Elle est élue maire de Saint-Ségal, puis de Pont-de-Buis et enfin de Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h. C'est l'une des trois femmes devenues maire en 1945 dans le Finistère.

Elle devient conseillère générale en 1955 à la fin de la quatrième République, puis députée en 1962 et enfin secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale. Puis députée en 1962 sous le Général De Gaulle.

Elle se retire de la vie politique en 1974 pour des raisons personnelles. Suzanne Ploux décède le 28 juin 1992 de vieillesse, à l'âge de 84 ans, à Versailles.

"Notre mère était une forte personnalité"

-Yves Ploux, fils de Suzanne Ploux

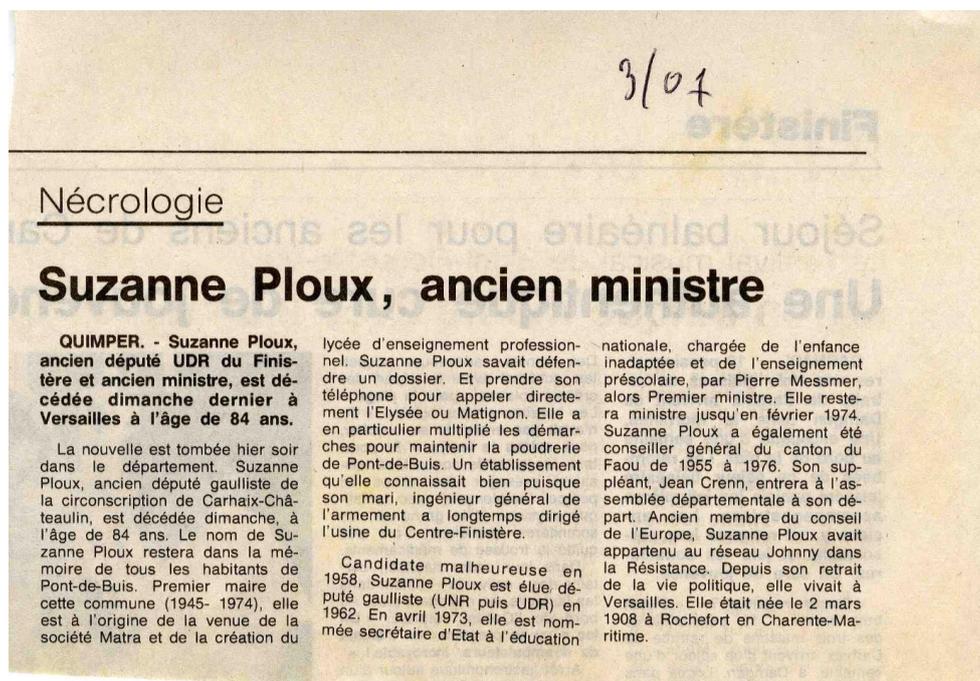


Figure 2 Nécrologie de Madame Suzanne Ploux

² Le Gaullisme est la pensée politique inspirée des idées et de l'action de Charles de Gaulle. Après la Libération, il prend son sens actuel pour désigner les idées ou la politique du Général de Gaulle et de ses partisans, par opposition aux autres partis et courants politiques.

B. Son engagement politique

1. Maire de trois communes

Au moment où les femmes obtiennent le droit de vote, Suzanne Ploux fait partie des dix premières femmes Maire de Bretagne après la guerre. Elle se présente en tant que Maire de Saint-Ségal, dans le but de faire du hameau de Pont-de-Buis, où elle vit, une commune à part entière. Elle sera élue maire de Saint-Ségal en 1945, à l'âge de 37 ans puis en 1947, ce qui lui permet d'ériger Pont de Buis en commune en 1949. Ville pour laquelle elle fut la première maire jusqu'en 1965.

En 1965 Pont-de-Buis fusionne avec Quimerc'h et Logonna-Quimerc'h ce qui engendre de nouvelles élections. Madame Ploux sera élue jusqu'en 1974 elle sera première Maire de la nouvelle commune de Pont-de-Buis-Lès-Quimerch. Elle sera succédée par Monsieur Jean Le Page.

2. Passage par le canton du Faou

Pendant ses mandats de maire, Suzanne Ploux est élue conseillère générale du canton du Faou de 1955 à 1976. Elle cherchait toujours à évoluer, ce qui lui permettait de se sentir utile. Ce canton comporte quatre villes, Le Faou, Pont-de-Buis-Lès-Quimerch, Rosnoën et Lopérec. Le canton du Faou dépend de l'arrondissement de Châteaulin. Elle sera remplacée par Jean Crenn qui entrera à l'Assemblée Départementale à son départ.

3. Quatre mandats de députée

Madame Ploux sera députée du Finistère, où elle est élue quatre fois de 1962 à 1973. La première élection fût du 6 décembre 1962 au 2 avril 1967, puis du 3 avril 1967 au 30 mai 1968. Elle est réélue du 11 juillet 1968 au 1er avril 1973 et enfin du 2 avril 1973 au 13 mai 1973. Elle aura été députée sous le mandat présidentiel de Charles De Gaulle et de George Pompidou. Elle s'inscrit au groupe UNR-UDT³ puis UDR⁴.

En tant que députée ses interventions vont porter sur l'enseignement spécialisé sur l'action social en faveur du personnel de l'Éducation Nationale. Également elle sera investie dans le travail des enfants et des femmes veuves, ainsi que au niveau de la culture au niveau de la politique foncière (les monuments historiques) et du maintien de la langue Bretonne.

Elle dépose deux propositions de lois et plusieurs rapports. Elle sera membre de plusieurs commissions de lois. Celle sur la fixation d'un taux réglementaire d'alcoolémie et généralisant le dépistage par air expiré. Les lois pour la gestion, la liberté, la fusion et le regroupement des communes.

Ses plus grands combats seront la réduction des inégalités au niveau de l'éducation et entre les hommes et les femmes.

Tout d'abord elle évoque le respect de la diététique dans les cantines scolaires. Puis elle émet le souhait d'un concours unique CAPES (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré) pour les

³ Union pour la nouvelle république- Union démocratique du travail. Créé par le parti Gaulliste, destiné à soutenir les actions du Général de Gaulle. Créé en 1962 et laisse la place au parti UDR en 1967.

⁴ Union des démocrates pour la république. C'est le parti qui prend suite au parti UNR-UDT. Créé pour remporter les élections législatives anticipées. Fondé en juin 1968, il disparaît en 1976.

hommes et les femmes avec la gratuité du secondaire. Ensuite elle met en place des filières techniques pour les filles et demande la création d'internats en zone rurale notamment pour l'enseignement secondaire. L'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique et l'amélioration de la condition des aidants familiaux feront parties de ses combats.

En tant que principale combattante pour le droit des femmes, elle appuie la mise en place d'un rapport pour la protection des femmes salariées enceintes et leur garantie de l'emploi.

Lorsqu'elle était députée du Finistère, elle continuait toujours à faire évoluer la commune de Pont-de-Buis-Lès-Quimerch dont elle était toujours Maire. Elle a travaillé sur le projet de réforme des poudres et substances explosives sur la défense de la poudrerie de Pont-de-Buis. Elle a également milité en faveur d'une école de médecine à Brest.

4. Détour par l'Élysée

Suzanne Ploux devient membre du gouvernement en 1973. Elle fut Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Éducation Nationale, Joseph Fontanet du 2 avril 1973 au 27 février 1974, lors du mandat de Georges Pompidou dans le gouvernement de Pierre Messmer Premier Ministre.

Elle représentera également la France à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe. Suzanne Ploux fut la première femme parlementaire à oser porter un pantalon à l'Assemblée Nationale. C'était alors le début des femmes à l'Assemblée. Elles étaient peu nombreuses et la jupe ou la robe était de rigueur. Le pantalon de Madame Ploux fera alors grande polémique à l'époque.

Au côté du ministre de l'Éducation, elle continue son combat pour la scolarisation pour tous, principalement dans les zones rurales. Ces différentes démarches permettront la création de postes d'enseignants. Mais ce sera

également la période de réflexion sur la scolarisation des enfants inadaptés, médecine scolaire action sociale des enseignants/fonctionnaires, elle restera dans la continuité de ses combats.

En 1974, elle quitte le gouvernement et son mandat municipal après démission pour 4raisons personnelles. Son successeur sera Jacques Limouzy.



"Suzanne était une femme de caractère, lorsqu'elle a voulu aller en pantalon à l'Assemblée, personne ne pouvait l'en empêcher. Quand elle voulait faire quelque chose elle le faisait"

-Roger Mellouet, Maire de Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h

II. Les évolutions sous ses mandats



Figure 3 Suzanne Ploux au côté d'une habitante de la commune de Pont-de-Buis

"Suzanne Ploux était ambitieuse elle voulait réunir Saint-Ségal à Pont-de-Buis-Les-Quimerc'h pour être maire d'une commune de 4 000 habitants."

-Marie Lyse Cariou, agent de la culture et du patrimoine de Pont-de-Buis

Suzanne Ploux fût la première Maire de la commune de Pont de Buis, puis plus tard, de celle de Pont-de-Buis-Lès-Quimerch. Elle cumulera plusieurs mandats pendant 25 ans. Ce sont les premières années d'existence de ces communes en tant qu'entités administratives. Pendant ces deux décennies et demie, au sein des villages, il y a eu beaucoup de changements et de créations. Suzanne Ploux souhaitait être maire d'une commune moderne et active. Elle s'est principalement intéressée aux infrastructures de la commune, afin de permettre aux habitants d'avoir tout au plus proche de leur domicile.

A. L'histoire de Pont-de-Buis



Figure 4 Vue du hameau de Pont-de-Buis coté Quimerc'h

Pont-de-Buis était, au départ, un hameau construit sur les deux rives de la Douffine, en 1688. La rive gauche appartenait à Saint Ségala, tandis que la rive droite appartenait à Quimerc'h.

En novembre 1687, un arrêté de Colbert autorise Bertholot (fermier des poudres de salpêtres) à bâtir un moulin à poudre dans le vallon de Pont-de-Buis, intéressant avec sa rivière et sa proximité avec Brest qui est une ville maritime.

En 1692, grâce à un développement rapide, 4 moulins sont déjà en activités. Le site ne cesse de s'agrandir et en 1850, la poudrerie voit le jour. De nombreux poudriers viennent habiter près de leur lieu de travail.



Figure 5 Paroisse provisoire sur la hameau de Pont-de-Buis

La population du hameau augmente et dépasse celle de Quimerc'h et de Saint-Ségal. Loin de leur bourg respectif, peu à peu ils obtiennent alors une école, une paroisse, une poste et un cimetière.

En 1929, les habitants du hameau dénoncent le désintéret de Quimerc'h et de Saint Ségal par le biais du journal *Le Bas Breton*. Jean Moulin, alors sous-préfet de Châteaulin, fait la demande aux maires des deux communes de créer la commune de Pont-de-Buis. Mais le projet n'aboutira pas faute de moyens financiers.

En avril 1945, aux élections d'après-guerre, les femmes peuvent voter et sont éligibles aux votes. Madame Ploux, pont-de-buisienne de Saint-Ségal, est élue maire de Saint-Ségal. Elle a pour projet de regrouper le hameau de Pont-de-buis, Saint-Ségal, Quimerc'h et Logonna Quimerc'h et d'en faire une seule commune. Le 9 août 1946, les municipalités de Saint-Ségal et de Quimerc'h présentent le projet du grand Pont-de-buis (Saint Ségal, Quimerc'h, hameau de Pont-de-buis) au Conseil Général qui s'oppose à cette union mais serait favorable à la création de la commune de Pont-de-buis.

Après plusieurs commissions, le 31 mai 1947, le préfet ainsi que le Conseil Général émettent un avis favorable à la création de Pont-de-Buis.

De 1947 à 1949, le projet avancera entre accords et désaccords, de divers partis politiques ou non. Finalement, le 20 août 1949, Pont de Buis sera déclaré commune à part entière, rattachée au canton du Faou.

Les élections municipales sont fixées au 27 novembre et au 4 décembre 1949 Suzanne Ploux, deviendra alors première maire de la commune de Pont-de-Buis. Mais l'ambition de Madame Ploux était d'être maire d'une commune importante avec beaucoup d'habitants.

Pour que la commune de Pont-de-Buis soit considérée comme une ville à part entière, il lui fallait une mairie et une place permettant le déroulement normal de toutes les manifestations et fêtes locales. C'est donc en 1950 que l'achat d'un terrain pour une place publique est réalisé, puis en 1951, l'achat d'un deuxième terrain pour la construction de la Mairie, qui restera en service jusqu'en 2009.



Figure 6 Inauguration de la mairie en 1951

À partir de 1952, et pendant dix ans, la commune progresse et domine les communes de Quimerc'h et de Saint-Ségal. Trois lotissements ont été créés et subventionnés par la Mairie pour accueillir tous les poudriers qui viennent travailler à Pont-de-Buis. Ces lotissements permettent également d'héberger tous les employés de l'usine de téléphones "Depaepe", les commerçants, les artisans et les cultivateurs, qui viennent s'installer sur la commune et sur la zone de l'Endiverie. Cela engendre une importante activité économique pour la commune.

En 1950, pour faciliter la vie des habitants, les routes municipales sont refaites. Un service de ramassage des ordures est mis en place. Cinq ans plus tard, l'eau potable arrive aux domiciles, gérée par la *Compagnie des Eaux et de l'Ozone*. Puis en 1957, l'éclairage de la commune est pris en charge par EDF (électricité de France).

Le principal combat de Madame Ploux, c'est l'éducation des enfants, elle qui a eu l'habitude de faire école à la maison à ses enfants. Elle est à l'initiative en 1957 de la construction d'une école de filles, c'est à cette période que les garçons et les filles se séparent en écoles distinctes. Trois ans plus tard le collège d'enseignement technique et professionnel, actuellement lycée orienté sur les métiers de l'automobile. En 1961 une école maternelle "Park Gwenn" (champs blanc).

Elle démarche l'État afin que ce celui-ci prenne en charge les frais d'une nouvelle Poste qui verra le jour en 1964. Actuellement, elle occupe toujours le même bâtiment.



Figure 7 Le pont de Buis qui relie Quimerc'h à Saint-Ségat

B. Réunification de trois communes

Le 24 avril 1963, le maire de Quimerc'h propose au Conseil Municipal de fusionner avec Pont-de-Buis. Le 19 octobre 1963, le Conseil Municipal de Logonna-Quimerc'h émet le même souhait. Le 24 mai 1964 les habitants des deux communes sont invités à aller voter pour ou contre l'accord de la fusion. Après le dépouillement des votes à la salle Morvan de Quimerc'h, les résultats montrent une majorité favorable à cette fusion.

Figure 8 Lettre d'appel aux votes pour la fusion des communes de Quimerc'h et Logonna-Quimerc'h

avant la fusion

Chateaulin
Le Faou
QUIMERC'H

I

APRES LA REUNION INTERCOMMUNALE DE QUIMERC'H

C'est devant une nombreuse assistance que Mr RIOU, maire de QUIMERC'H, assisté de Mme PLOUX, Député-maire de Pont-de-Buis et de Mr ~~SIXEM~~ SIMEON, maire de Logonna-Quimerc'h, a ouvert la réunion intercommunale qui se tenait samedi soir, à 21h, à la salle MORVAN, au bourg de QUIMERC'H.

Les édiles de ces trois communes, auxquels s'étaient joints les secrétaires de mairie et plusieurs habitants, représentaient une cinquantaine de personnes. Dans une ambiance détendue et sympathique, tour à tour les maires de chaque commune, élaborèrent avec ^{l'agrément,} ~~les~~ ^{les} ~~conseillers municipaux,~~ ^{les projets,} ~~des~~ futurs travaux à réaliser dans le cadre du Grand Pont-de-Buis.

Le conseil municipal de Pont-de-Buis présente, notamment les projets suivants: construction d'une nouvelle Poste, d'une cantine scolaire, d'une piscine, la création d'une zone industrielle, l'aménagement de parkings à Ti-Beuz et près des écoles, la réalisation d'une grande voie routière de Ti-Beuz à Logonna-Quimerc'h, l'acquisition d'une bascule publique, l'installation d'un éclairage public moderne...

Le Maire de Logonna-Quimerc'h propose la réalisation des chemins devant desservir les fermes de Kerheroc et de Ti-ar-Goff, l'alimentation du bourg en eau potable, la réfection et la modernisation du tronçon de chemin de Botanic au moulin de Kergaëric...

Quant à QUIMERC'H, Mr RIOU, maire et les conseillers présents, élaborèrent les projets qui suivent: poursuite active de l'adduction d'eau potable, réfection des chemins vicinaux en attente, construction de plusieurs chemins ruraux, réalisation dès que possible du remembrement réfection du tronçon de chemin vicinal de Trelly au Vern, ~~ouverture~~ ^{ouverture} création d'une large artère pour relier le quartier de la vieille route au pouliou, poursuite des travaux envisagés sur les bâtiments communaux (toitures), aménagement de W.C publics, construction d'une fou d'ouvrages ruraux dans le cadre de la région, construction d'une nouvelle cantine, organisation de remède social, clôture du cimetière par un mur, l'aménagement d'une maison de retraite pour les vieillards, l'installation d'un taxiphone au bourg etc... Parmi l'assistance nous avons également noté la présence de Mr BALAY, Adjoint-maire de Quimerc'h, M.M. LE page et Goas, adjoints de Pont-de-Buis et GESTIN, adjoint de Logonna-Quimerc'h.

+ salle

Le Correspondant.

Les habitants et le conseiller municipal acceptent le rattachement des trois communes. Saint-Ségal a refusé la fusion. Les habitants sont attachés à l'autonomie de leur commune suite à leur détachement de Port-Launay.

Madame Ploux élue maire de cette grande commune en 1965, fusion de Pont-de-Buis, Quimerc'h et Logonna Quimerc'h. Elle aurait souhaité aussi la réunion de Saint-Ségal.



Figure 9 Blason de Pont-de-Buis-Lès-Quimerch. Le pont représenté montre que la commune est à cheval sur deux rives. Les étoiles flamboyantes représentent la poudrerie et la couleur rouge symbolise l'agglomération industrielle.

Depuis 1965, Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h composé de ses trois communes s'agrandit. Madame Ploux favorise alors les rénovations des communes annexes, réfections des routes, extension du réseau d'eau de ces communes. Cela permet d'harmoniser la commune et de mettre chaque habitant au même niveau.

En 1967, elle émet le souhait de construire une maison de retraite afin de ne pas éloigner les personnes âgées de leurs domiciles. Kerval voit le jour en 1967 à Quimerc'h, l'inauguration officielle a lieu en présence de Louis Joxe, ministre de la Justice. C'est l'une des premières résidences médicalisées pour personnes âgées en France. La maison de retraite a été rénovée puis en 2015, elle peut prendre en charge 62 personnes.



Figure 10 Inauguration de la maison de retraite avec Monsieur Louis Joxe

Dans une dynamique de modernisation, une cantine voit le jour en 1972 à Quimerc'h, pour permettre aux enfants de rester toute la journée à l'école.



Figure 11 La Lyre Pont-de-Buisienne lors de la fête du village

Elle soutient les associations : La Lyre (Harmonie), l'amical laïque, les associations sportives Pont-de-Buisienne. Pour sa la municipalité met à disposition des fonds du matériel et des équipements pour que la vie associative perdure.

Elle créer un complexe sportif suite au maintien du collège de Pont-de-Buis. La décision de supprimer le collège de Pont-de-Buis ou celui de Le Faou (canton) déclenchera une dure bataille entre Madame Ploux et Madame Buannic Maire de Le Faou. Grâce à ses appuis politique et a son tempérament de battante, le collège de Pont-de-Buis fut conservé et existe encore.

III. Les femmes et leurs droits



"La Femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits."

(Article I de la déclaration des Droits de la femme et de la citoyenne par
Olympe de Gouges)

Mme Ploux faisait partie des 1,7% de femmes élues députées en 1962, la première dans le Finistère. Amie de Simone Veil, cette dernière disait à propos du 8 mars, journée internationale de la femme : « Je crois que c'est tout de même une manifestation utile, parce que c'est au moins l'occasion de parler pendant une journée des femmes... c'est-à-dire de mobiliser sur un certain nombre de thèmes qui concernent spécifiquement les femmes, et notamment le combat qui mobilise le plus les femmes, qui est celui de la participation des femmes dans la prise de décision en général, et dans la vie politique... »

A l'heure où nos Droits évoluent sans cesse, il me paraissait nécessaire de rappeler quelques dates importantes. En 1850 Monsieur Falloux, ministre de l'instruction publique, fait voter une loi pour la création obligatoire d'écoles de filles dans les communes de 800 habitants. Trente-deux ans plus tard la loi Jules Ferry rend l'école obligatoire. Puis en 1924 un décret est mis en place pour que les filles et les garçons suivent un unique programme scolaire offrant aux jeunes filles la possibilité de préparer et de passer le même baccalauréat. Aujourd'hui ça fait 58 ans que l'école est devenu mixte dans les établissements publics.

La suppression de l'incapacité juridique et civile⁵ de la femme mariée se fait en 1938. Les femmes gagnent enfin la liberté de s'inscrire en faculté, de séjourner dans un hôpital sans être accusée d'abandon de domicile, elles peuvent désormais posséder une carte d'identité et un passeport ainsi qu'ouvrir un compte en banque ou signer un contrat de travail sans l'autorisation de leur mari. Mais le mari administre seul les biens communs et ceux des enfants, il reste le "chef de famille" jusqu'en 1970, puis sera remplacé par "l'autorité parentale conjointe".

L'année 1944 fut une date importante et toujours bien connue aujourd'hui. En effet, elle marque le début du droit de vote et d'éligibilité pour les femmes. Ce droit est mentionné dans le projet de constitution du

⁵ Situation juridique dans laquelle se trouve une personne dont les engagements sont nuls ou annulables.

30 janvier 1944 du maréchal Pétain. Le 21 avril 1944, le droit de vote est accordé aux femmes en France par une ordonnance du Comité français de la Libération nationale. Ce droit est utilisé en avril 1945 pour les élections municipales.



Figure 12 Manifestation pour la validation de la loi Veil

En 1975, Simone Veil, alors ministre de la santé, fit passer une loi relative à la contraception et la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse. C'est le début de la libération sexuelle de la femme. Puis en 1983, la loi Roudy pose le principe de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Marguerite Yourcenar est élue première femme à l'Académie française en 1980 depuis, 8 femmes ont été élues et 5 y siègent toujours. De 1991-1992, Edith Cresson fut 1er ministre. C'est la première et la seule femme à avoir accédé au poste de chef d'un gouvernement français. Année 2000, promulgation de la première loi sur la parité politique. Elle vise à assurer la parité au sein des milieux politiques avec obligation de présenter un nombre égal de femmes et d'hommes lors des scrutins de liste.

En 2012, l'assemblée nationale a voté une loi relative au harcèlement sexuel. Ce texte présente une nouvelle définition du harcèlement sexuel, détermine les sanctions, crée un nouveau délit qui vise les actes discriminatoires faisant suite à un harcèlement sexuel.

Deux ans plus tard est l'année de l'égalité des sexes entre les femmes et les hommes sur le plan professionnelle, la lutte contre les violences faites aux femmes, le recul des stéréotypes sexistes, la généralisation de la parité dans tous les secteurs de la vie sociale.

L'année 2018 est dédiée aux Droits des femmes le Premier ministre actuel (Edouard Philippe) a décidé d'attribuer le label de Grande cause nationale à la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF). Cette décision s'inscrit dans le cadre d'une mobilisation pour l'égalité entre les femmes et les hommes, grande cause du quinquennat. De plus, une grande vague de témoignages essentiellement féminins est récemment montée sur internet pour dénoncer le harcèlement et la violence sexuels. Les victimes évoquent des faits survenus au travail, dans la famille, dans les lieux publics, transports en commun ou à l'école. Cette cause a été diffusée dans 85 pays.

"N'oubliez pas qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis"

Simone De Beauvoir, philosophe française

Conclusion

Suzanne Ploux a été le moteur de l'évolution de ma commune, mais également des femmes dans la politique. En devenant Maire puis Députée et Ministre-Secrétaire d'État elle a prouvé que la femme avait sa place dans un milieu exclusivement masculin à l'époque. Une femme de caractère qui a gravi des échelons et qui a fait beaucoup pour sa famille, sa ville et ses habitants.

Le nom Ploux résonne encore dans la mémoire de tous les habitants de la commune. Presque 50 ans après l'investissement de Suzanne Ploux, Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h reste une commune dynamique tournée sur l'emploi et l'éducation des jeunes. Aujourd'hui en mémoire du parcours de Suzanne Ploux un square a été inauguré à son nom sur la commune.



Figure 13 Panonceau du square Suzanne Ploux à Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h

Bibliographie

Magazines :

Le Ceteau, Magazine municipal de Pont-de-Buis-Lès-Quimerch N°17 N°18

Sites Internet :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Suzanne_Ploux

https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9seau_Johnny

Livre :

Dictionnaire des Ministres

Guide de la Ve république

50 ans d'histoire Pont-de-Buis-Lès-Quimerch

La poudrerie de Pont-de-Buis

Archive de l'Assemblée National

Archives de l'INA

Vidéo :

"Suzanne PLOUX une batisseuse", BeoBreiz

Annexes

20-5-64

Guesnot^t Chateaulin
Le Faou
QUIMERC'H

Quimerc'h

I

A PROPOS DES REGROUPEMENTS DE COMMUNES

La population^s de QUIMERC'H et de LOGONNA-QUIMERC'h, sont appelées aux urnes dimanche prochain 24, pour se prononcer sur le projet de fusion de leurs communes avec celle de PONT-DE-BUIS.

Aucune réunion d'information n'étant organisée, pour répondre au désir exprimé par de nombreux habitants, nous croyons bon d'exposer d'une façon objective, la question des regroupements de communes qui est d'actualité. En effet, dans le cadre de réorganisation et d'aménagement du territoire, Le Gouvernement, par un récent décret du 15 Octobre dernier, a apporté de grands assouplissements dans la législation relative à ces regroupements. Avec l'avènement de la République, une loi du 14-22 décembre 1789, avait décidé de diviser la France en 44.000 communes. Au dernier recensement de 1962, le pays comptait encore 37962 communes. Actuellement, l'Etat qui favorise ces opérations, accorde ~~une~~ une aide très importante pour l'aménagement, l'équipement, l'urbanisation etc... de toute commune qui volontairement accepte décide de se regrouper avec d'autres communes voisines. Ainsi, il est consenti des prêts à très long terme pour les grands travaux, qui peut aller jusqu'à 40 ans et ce, à des taux très bas, d'où des annuités intéressantes pour ces collectivités. D'autre part, des subventions importantes sont également allouées, sans compter les nombreuses ^{autres} facilités. La fusion de ~~ces~~ ^{petites} communes permet ~~le~~ le développement des petites industries, la création de lotissements d'habitation, l'organisation, ~~l'organisation~~ des services municipaux rationnels etc... Enfin, la mairie ~~est~~ conservée avec ses services d'état civil, élections et les habitants n'~~ont~~ pas à déplacer jusqu'~~à~~ la mairie principale. Il en est de même ^{pour} les usages de la ~~commune~~ ^{ont} ~~de~~ la Poste. Tout ce qui concerne les salariés, commerçants, retraités, cultivateurs etc. bénéficient de certaines dispositions de salaires, retraites, allocations ~~familiales~~ ^{familiales}, sans ~~les~~ ^{le} ~~concernant~~ ^{concernant} ;

~~Les retraités, salariés, cultivateurs et commerçants, bénéficier~~

Figure 14 : Compte rendu d'une réunion qui annonce une élection pour la fusion des communes de Pont-de-Buis, Quimerc'h et Logonna-Quimerc'h.

Le Conseil Municipal
aux Electrices et Electeurs de la Commune de PONT-DE-BUIS

Notice d'Information sur le rattachement de QUIMERC'H et de LOGONNA-QUIMERC'H à PONT-DE-BUIS

- ① Pour couper court à certaines rumeurs qui courent sous le manteau au sujet du projet de fusion des communes de Quimerc'h et de Logonna-Quimerc'h avec la nôtre, nous croyons de notre devoir de vous apporter quelques renseignements et précisions, sur cette fusion éventuelle, avant qu'un référendum tranche l'affaire dans un sens ou dans un autre.
- ② Tout d'abord il est faux de dire que les impôts de Pont-de-Buis seront augmentés, en effet si les charges vont s'accroître elles seront largement compensées par les avantages financiers qu'accorde *actuellement* le Gouvernement aux Communes qui fusionnent *volontairement*, avantages qui ne seraient peut-être pas accordés par la suite.
- ③ Ces avantages financiers (J. O., Débats Sénat 17-4-64) seraient de divers ordres, priorité en matière de subventions d'équipement, prime complémentaire aux subventions de l'ordre de 10 à 40 % suivant les travaux, allongement de la durée des prêts, réduction des taux d'intérêt, priorité d'examen des demandes et d'octroi d'emprunt, octroi d'emprunt pour les opérations non subventionnées, ainsi il ne serait aucunement question de faire appel aux contribuables pour équilibrer le budget.
- ④ Un autre argument opposé à la réalisation du rattachement est le mauvais état des chemins de Quimerc'h et de Logonna-Quimerc'h, or sur 52 kms de chemins vicinaux à Quimerc'h, 35 kms ont été refaits — sur 10 kms de chemins ruraux reconnus 9 kms sont terminés.
- ⑤ En ce qui concerne l'adduction d'eau, qui est en cours de réalisation au bourg, près de 50 % des écarts ont réalisé des installations individuelles. Pour l'électrification celle-ci est terminée. Les bâtiments communaux : église, écoles, mairie, sont en bon état, les programmes de grosses réparations étant terminés. La prise en charge par Pont-de-Buis des deux communes considérées ne constituerait donc pas un obstacle à la réalisation des travaux projetés à Pont-de-Buis : construction d'un bureau de Poste, de la route de Ty-Beuz, etc. ; bien au contraire, la sollicitude que nous témoignerait alors les Pouvoirs Publics nous permettrait de réaliser rapidement, et avantageusement pour le budget communal ces opérations.
- ⑥ La population qui résulterait de la fusion serait de l'ordre de 4.600 habitants et atteindrait rapidement 5.000 (un récent arrêté du Ministre de l'Intérieur vient d'ailleurs d'autoriser les communes en extension à compter une population fictive si des programmes de logement sont entrepris). La commune bénéficiera alors des avantages accordés aux communes de cette catégorie : avantages similaires à ceux accordés lors des fusions.
- ⑦ Enfin pour la défense de la Poudrerie, des Ecoles, du C.E.T., le Conseil Municipal d'une ville de 5.000 habitants sera plus écouté, son opinion aura un poids plus grand, on en tiendra davantage compte et ces établissements qui font la prospérité de la Commune seront mieux défendus.

En résumé, l'opération à réaliser est rentable pour les 3 communes, elle permettra l'aménagement urbain et rural, l'industrialisation, et si comme nous l'espérons votre vote sera favorable et unanime, vous aurez œuvré pour la prospérité et l'avenir d'un grand Pont-de-Buis.

Le vote aura lieu le dimanche 13 et la question à laquelle il faudra répondre est la suivante : êtes-vous pour la fusion de Quimerc'h et de Logonna-Quimerc'h avec Pont-de-Buis ?

COMMUNE DE PONT-DE-BUIS-LÈS-QUIMERC'H

Elections Municipales du 14 Mars 1965

LISTE D'ENTENTE RÉPUBLICAINE pour la Défense des Intérêts Communaux

- 1) Mme PLOUX Suzanne, maire sortant.
- 2) LE PAGE Jean, 1^{er} adjoint sort., commerçant, rue de Quimper.
- 3) KERBRAT François, conseiller sort., retraité, bourg, Quimerc'h.
- 4) GOAS Emile, 2^e adjoint sortant, retraité, 29, rue du Squiriou.
- 5) KERDÉVEZ Jean, conseiller sortant, poudrier, rue des Ecoles.
- 6) HELGOUALCH Nicolas, c. s. cultiv., Traon-Rivin, Quimerc'h.
- 7) KERGUÉLEN Guillaume, conseiller sortant, économe adjoint
au C.E.T., 44, rue de Logodec.
- 8) QUEFFÉLEC Jean-François, c. s., poudrier, rue de la Fontaine.
- 9) BOUARD Jean, commerçant, bourg de Quimerc'h.
- 10) PICHON Hervé, conseiller sort., poudrier, rue de la Promenade.
- 11) FILY Jean, conseiller sortant, poudrier, rue du Squiriou.
- 12) LE GUILLOU Jacques, cultivateur, Kosti, Quimerc'h.
- 13) ROSPARS Laurent, conseiller sort., poudrier, 8, rue Belle-Vue.
- 14) LAHAY Guillaume, conseiller sortant, poudrier, 12, rue Bel-Air.
- 15) POULMARCH Yves, c. s., transporteur, Logonna-Quimerc'h.
- 16) DEPAEPE Henri, directeur usine matériel téléphonique, rue de
Quimper.
- 17) QUÉNAON Yves, conseiller sortant, cultivateur, Quilligongar.
- 18) MARHIC Yves, cultivateur, Feunteun-ar-Morc'h, Quimerc'h.
- 19) NOEL Maurice, conseiller sort., commerçant, 20, rue de Quimper.
- 20) DANIÉLOU Anne-Marie, ouvrière d'usine, 7 bis, rue de Lopérec.
- 21) PENCRÉACH Yves, cultivateur, Koatiskoul, Quimerc'h.
- 22) HASCOET Charles, conseiller sortant, commerçant, 6, Grand'rué.
- 23) CARIOU Rémy, cultivateur, Logodec.

IMP G. L. E. SOAON CHATEAU 'N

Figure 16 : Liste des Élus de Suzanne PLOUX aux élections municipale du 14 Mars 1965.

Bulletin Officiel Municipal

**PONT-DE-BUIS
LES-QUIMERC'H** N° 1

4554 HABITANTS
CANTON DE FAOU

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN
DÉPARTEMENT DU SUD-FINISTÈRE (29)

Revue d'Information Municipale
Economique et Touristique
diffusée gratuitement

Reproduction et vente interdites

Rédaction - Documentation - Diffusion

Mairie de **PONT-DE-BUIS
LES-QUIMERC'H**

Edition - Publicité :



AGENCE
REGIONALE
EDITIONS
OFFICIELLES

Siège social : 1, rue de la Grave,
SAINT-AFFRIQUE (Aveyron)

Services centraux :
Administration - Techniques
Relations municipales :

53, boulevard de Verdun,
SAINT-AFFRIQUE (Aveyron)
Tél. 380 (lignes groupées)

Bureaux Parisiens :
3, cité d'Hauteville,
PARIS (10^e)

Imprimerie spéciale
du Bulletin Officiel Municipal
Dépôt légal : 2^e trimestre 1966

éditorial

par M^{me} Suzanne PLOUX

Député - Maire

Conseiller Général du Canton de Le FAOU

La nouvelle commune de Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h, née il y a juste un an, par la fusion des communes de Pont-de-Buis, Quimerc'h et Logonna-Quimerc'h, résume assez bien, dans sa structure les diverses vocations de la région : industrie, tourisme, agriculture ; et de par là même, découlent les objectifs à atteindre pour améliorer la vie de sa population.

Notre Conseil Municipal, conscient de l'effort à faire et des tâches à assumer, vient d'établir pour une période quinquennale un programme de travaux, première étape vers la réalisation de ce but.

Les nombreux commerçants de Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h, apportent leur collaboration à cette revue municipale qui vous est présentée aujourd'hui. Je suis heureuse de les féliciter de l'aide apportée. Des manifestations commerciales sont prévues dans un avenir proche et nous souhaitons que le succès vienne récompenser les organisateurs.

La municipalité qui travaille avec joie à l'élaboration des perspectives d'avenir pour notre commune et se met en mesure de les réaliser, sera toujours heureuse de recevoir les suggestions des uns et des autres, afin que tous ensemble, nous participions à l'essor de notre commune.



Coiffure -- Parfumerie

Liliane LE ROY
BIOTHÉTICIENNE

* Correspondante Agréée des Laboratoires Marcel CONTIER Paris *

PONT DE BUIS (Sud Finistère) — Tél. 180

Figure 17 : Bulletin municipal écrit par Suzanne PLOUX, pour faire une mise au point un an après la fusion des trois communes.